

## **NATIXIS AM FUNDS**

Société d'investissement à capital variable sous la forme d'une société anonyme de droit luxembourgeois  
Siège social : 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg  
Grand-Duché de Luxembourg  
R.C.S. Luxembourg B : 177 509

### **AVIS DE CONVOCATION**

Luxembourg, le 19 janvier 2023

Les actionnaires du compartiment « DNCA EURO VALUE EQUITY » (ci-après le « **Compartiment Absorbé** ») de NATIXIS AM Funds (ci-après la « **SICAV** ») sont invités à participer à l'assemblée générale des actionnaires du Compartiment Absorbé (l'« **assemblée générale** »), qui se tiendra dans les locaux de CACEIS Bank, Luxembourg Branch, sis 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le :

**9 février 2023, à 10 h 00 CET.**

pour examiner et voter les points suivants à l'ordre du jour :

#### **ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES DU COMPARTIMENT « DNCA EURO VALUE EQUITY » DE NATIXIS AM FUNDS**

- 1) Présentation du projet de fusion et approbation du principe de réalisation d'une fusion transfrontalière entre le compartiment « DNCA Euro Value Equity » de la SICAV de droit luxembourgeois en tant que compartiment absorbé et le fonds commun de placement « DNCA OPPORTUNITÉS ZONE EURO » de droit français en tant que compartiment absorbant (la « **Fusion** »).
- 2) Lorsque la résolution 1 est adoptée, approbation de la date du 7 mars 2023 comme date de prise d'effet de la Fusion.
- 3) Lorsque la résolution 2 est adoptée, conférer à tout membre du Conseil d'administration le pouvoir :
  - de prendre ou de faire prendre toutes les mesures, et de signer et de délivrer ou de faire signer et délivrer les résolutions ci-dessus et tous les autres accords, certificats et documents concernant la Fusion jugés appropriés, la signature de cette personne constituant la preuve à toutes fins de son approbation des modalités des résolutions par et au nom du Compartiment Absorbé ;
  - de conclure tous les contrats sociaux nécessaires à l'exécution des résolutions susvisées ;
  - de déléguer tout ou partie des pouvoirs qui lui ont été octroyés en vertu des résolutions précédentes au moyen d'une procuration pour agir au nom et pour le compte du Compartiment Absorbé.
- 4) Toute autre question concernant la Fusion qui pourrait être dûment soumise à l'assemblée générale.

\* \* \*

Les actionnaires sont priés de noter que, conformément à l'Article 25 des statuts de la SICAV, aucun quorum n'est requis pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale et que les résolutions seront approuvées à la majorité simple des suffrages valablement exprimés par les actionnaires du Compartiment Absorbé présents ou représentés à l'assemblée générale.

Si vous ne pouvez pas être présent(e) personnellement à l'assemblée, vous pouvez voter en remplissant et en envoyant par voie postale le bulletin de vote ou le formulaire de procuration ci-joint. Il est possible que la procuration que vous enverrez par courrier postal parvienne tardivement à l'équipe de CACEIS BLB Domicile. Afin d'assurer le traitement des votes pour l'assemblée générale, nous vous demandons de bien vouloir nous envoyer dans un premier temps la procuration requise en version numérisée, puis de l'envoyer par voie postale dans les plus brefs délais. L'envoi préalable de votre procuration numérisée permettra à l'équipe de CACEIS BLB Domicile de la traiter dès sa réception. Les procurations reçues uniquement par e-mail seront prises en compte pour l'assemblée générale.

Par conséquent, nous vous prions de bien vouloir envoyer les procurations **avant le 7 février 2023** en version numérisée à l'adresse e-mail suivante : [lb-domicile@caceis.com](mailto:lb-domicile@caceis.com), puis par courrier postal à Domicile Department, CACEIS Bank, Luxembourg Branch (« **CACEIS BLB** »), 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Toutefois, si nous recevons votre bulletin de vote dans les délais indiqués pour l'envoi par e-mail (7 février 2023), le vote sera pris en compte.

Le formulaire de procuration est également disponible sur demande au siège social de la SICAV et auprès de CACEIS Bank, 12 place des États-Unis - CS 40083 – 92549 Montrouge CEDEX, France.

Nous attirons votre attention sur le fait que les documents suivants seront mis à la disposition des actionnaires du Compartiment Absorbé au siège social de la SICAV :

- 1) un exemplaire des termes communs de la fusion ;
- 2) un exemplaire de la dernière version du prospectus de « DNCA OPPORTUNITÉS ZONE EURO » (le « **Compartiment Absorbant** »), tel qu'agréé par l'Autorité des Marchés Financiers et du règlement de gestion du Compartiment Absorbant ;
- 3) un exemplaire de la dernière version du prospectus de la SICAV ;
- 4) un exemplaire des statuts de la SICAV ;
- 5) un exemplaire du rapport audité établi par le réviseur d'entreprise agréé, lequel est désigné par le Compartiment Absorbé pour valider les conditions prévues à l'Article 71(1), points (a) à (c) de la Loi du 17 décembre 2010 sur les organismes de placement collectif, telle que modifiée (la « Loi de 2010 »).

Le prospectus mis à jour, les documents d'information clé pour l'investisseur, les statuts ainsi que les derniers rapports périodiques sont disponibles gratuitement auprès du siège social de la SICAV, sur le site internet [www.im.natixis.com](http://www.im.natixis.com) ainsi qu'auprès de CACEIS Bank, 12 place des États-Unis - CS 40083 – 92549 Montrouge CEDEX, France.

## **LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

## **NATIXIS AM FUNDS**

Société d'investissement à capital variable sous la forme d'une société anonyme de droit luxembourgeois

Siège social : 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg  
Grand-Duché de Luxembourg  
R.C.S. Luxembourg B : 177 509  
(la « **SICAV** »)

### **PAR LETTRE RECOMMANDÉE**

#### **BULLETINS DE VOTE**

**Pour l'assemblée générale des actionnaires du compartiment « DNCA EURO VALUE EQUITY » (ci-après le « Compartiment Absorbé ») de la SICAV, qui se tiendra dans les bureaux de CACEIS Bank, Luxembourg Branch, sis 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 9 février 2023 à 10 h 00 CET (l'« assemblée générale »)**

À envoyer par e-mail à [lb-domicile@caceis.com](mailto:lb-domicile@caceis.com) **au plus tard le 7 février 2023, ET** par courrier postal à l'adresse suivante :  
CACEIS Bank, Luxembourg Branch, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg à l'attention de Mme Julie Dye-Pellisson

Conformément à l'article 450-1 (4) de la Loi et aux statuts de la SICAV, chaque actionnaire du Compartiment Absorbé peut voter par le biais d'un bulletin de vote renvoyé par courrier ou par télécopie au siège social de la SICAV ou à l'adresse précisée sur l'avis de convocation ou sur le bulletin de vote.

Chaque actionnaire du Compartiment Absorbé peut également agir à toute assemblée des actionnaires en nommant le président comme mandataire.

#### **ORDRE DU JOUR ET RÉOLUTIONS SOUMISES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES DU COMPARTIMENT « DNCA EURO VALUE EQUITY » DE NATIXIS AM FUNDS**

1. Présentation du projet de fusion et approbation du principe de réalisation d'une fusion transfrontalière entre le compartiment « DNCA Euro Value Equity » de la SICAV de droit luxembourgeois en tant que compartiment absorbé et le fonds commun de placement « DNCA OPPORTUNITÉS ZONE EURO » de droit français en tant que compartiment absorbant (la « **Fusion** »).
2. Lorsque la résolution 1 est adoptée, approbation de la date du 7 mars 2023 comme date de prise d'effet de la Fusion.
3. Lorsque la résolution 2 est adoptée, conférer à tout membre du Conseil d'administration le pouvoir :
  - de prendre ou de faire prendre toutes les mesures, et de signer et de délivrer ou de faire signer et délivrer les résolutions ci-dessus et tous les autres accords, certificats et documents concernant la Fusion jugés appropriés, la signature de cette personne constituant la preuve à toutes fins de son approbation des modalités des résolutions par et au nom du Compartiment Absorbé ;
  - de conclure tous les contrats sociaux nécessaires à l'exécution des résolutions susvisées ;

- de déléguer tout ou partie des pouvoirs qui lui ont été octroyés en vertu des résolutions précédentes au moyen d'une procuration pour agir au nom et pour le compte du Compartiment Absorbé.

4. Toute autre question concernant la Fusion qui pourrait être dûment soumise à l'assemblée générale.

\* \* \*

---

Nom de l'actionnaire

---

Adresse de l'actionnaire

---

Date & signature

## **NATIXIS AM FUNDS**

Société d'investissement à capital variable sous la forme d'une société anonyme de droit  
luxembourgeois  
Siège social : 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg  
Grand-Duché de Luxembourg  
R.C.S. Luxembourg B : 177 509

### **PAR LETTRE RECOMMANDÉE**

BULLETIN DE VOTE (ou à renvoyer par e-mail)

À envoyer par e-mail à [lb-domicile@caceis.com](mailto:lb-domicile@caceis.com), **ET** par courrier postal à l'adresse suivante :  
CACEIS Bank, Luxembourg Branch, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de  
Luxembourg à l'attention de Mme Julie Dye-Pellisson **au plus tard le 7 février 2023.**

**Seuls les formulaires fournis par la SICAV et reçus par la SICAV au moins deux jours  
ouvrables avant l'assemblée et conformément aux conditions déterminées par la loi  
seront pris en compte. Les bulletins de vote ne faisant état ni d'un vote favorable ou  
défavorable, ni d'une abstention seront nuls.**

**Pour la résolution proposée ou acceptée par le conseil d'administration (le « Conseil  
d'administration »), vous pouvez :**

- voter « pour » en cochant la case correspondante (sur la page suivante)
- voter « contre » en cochant la case correspondante (sur la page suivante)
- vous abstenir en cochant la case correspondante (sur la page suivante)

---

Par le biais de ce bulletin de vote, le (la) soussigné(e)

---

détenteur(trice) de :

\_\_\_\_\_ actions de NATIXIS AM Funds – DNCA Euro Value Equity, catégorie \_\_\_\_\_

souhaite voter lors de l'assemblée générale des actionnaires du compartiment « DNCA EURO VALUE EQUITY » (le « **Compartiment Absorbé** ») de la SICAV NATIXIS AM Funds, qui se tiendra dans les bureaux de CACEIS Bank, Luxembourg Branch, sis 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le **9 février 2023 à 10 h 00 CET** avec l'ordre du jour suivant (l'« **Ordre du jour** ») :

**ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES DU  
COMPARTIMENT « DNCA EURO VALUE EQUITY » DE NATIXIS AM FUNDS**

1. Présentation du projet de fusion et approbation du principe de réalisation d'une fusion transfrontalière entre le compartiment « DNCA Euro Value Equity » de la SICAV de droit luxembourgeois en tant que compartiment absorbé et le fonds commun de placement « DNCA OPPORTUNITÉS ZONE EURO » de droit français en tant que compartiment absorbant (la « **Fusion** »).
2. Lorsque la résolution 1 est adoptée, approbation de la date du 7 mars 2023 comme date de prise d'effet de la Fusion.
3. Lorsque la résolution 2 est adoptée, conférer à tout membre du Conseil d'administration le pouvoir :
  - de prendre ou de faire prendre toutes les mesures, et de signer et de délivrer ou de faire signer et délivrer les résolutions ci-dessus et tous les autres accords, certificats et documents concernant la Fusion jugés appropriés, la signature de cette personne constituant la preuve à toutes fins de son approbation des modalités des résolutions par et au nom du Compartiment Absorbé ;
  - de conclure tous les contrats sociaux nécessaires à l'exécution des résolutions susvisées ;
  - de déléguer tout ou partie des pouvoirs qui lui ont été octroyés en vertu des résolutions précédentes au moyen d'une procuration pour agir au nom et pour le compte du Compartiment Absorbé.
4. Toute autre question concernant la Fusion qui pourrait être dûment soumise à l'assemblée générale.

\* \* \*

Par la présente, le (la) soussigné(e) vote :

<b>POUR</b>	<input type="checkbox"/>	Point 1 de l'Ordre du jour
	<input type="checkbox"/>	Point 2 de l'Ordre du jour
	<input type="checkbox"/>	Point 3 de l'Ordre du jour
	<input type="checkbox"/>	Point 4 de l'Ordre du jour
<b>CONTRE</b>	<input type="checkbox"/>	Point 1 de l'Ordre du jour
	<input type="checkbox"/>	Point 2 de l'Ordre du jour
	<input type="checkbox"/>	Point 3 de l'Ordre du jour
	<input type="checkbox"/>	Point 4 de l'Ordre du jour
<b>ABSTENTION</b>	<input type="checkbox"/>	Point 1 de l'Ordre du jour
	<input type="checkbox"/>	Point 2 de l'Ordre du jour
	<input type="checkbox"/>	Point 3 de l'Ordre du jour
	<input type="checkbox"/>	Point 4 de l'Ordre du jour

---

Date : \_\_\_\_\_ 2023

Signature : \_\_\_\_\_

## NATIXIS AM FUNDS

Société d'investissement à capital variable sous la forme d'une société anonyme de droit luxembourgeois

Siège social : 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg  
Grand-Duché de Luxembourg  
R.C.S. Luxembourg : B 177 509

### PAR LETTRE RECOMMANDÉE

#### FORMULAIRE DE PROCURATION

À envoyer par e-mail à [lb-domicile@caceis.com](mailto:lb-domicile@caceis.com), **ET** par voie postale à l'adresse suivante : CACEIS Bank, Luxembourg Branch, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg à l'attention de Mme Julie Dye-Pellisson au plus tard le 7 février 2023.

Par le biais de ce formulaire de procuration, le(la) soussigné(e),

\_\_\_\_\_

détenteur(trice) de :

\_\_\_\_\_ actions de NATIXIS AM Funds – DNCA Euro Value Equity, catégorie \_\_\_\_\_

désigne par la présente le Président de l'assemblée ou :

comme mandataire pour voter en son nom tous les points de l'ordre du jour lors de l'assemblée générale qui se tiendra dans les locaux de CACEIS Bank, Luxembourg Branch, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le **9 février 2023 à 10 h 00 CET** avec l'ordre du jour suivant (l'« **Ordre du jour** ») :

### ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES DU COMPARTIMENT « DNCA EURO VALUE EQUITY » DE NATIXIS AM FUNDS

1. Présentation du projet de fusion et approbation du principe de réalisation d'une fusion transfrontalière entre le compartiment « DNCA Euro Value Equity » de la SICAV de droit luxembourgeois en tant que compartiment absorbé et le *fonds commun de placement* « DNCA OPPORTUNITÉS ZONE EURO » de droit français en tant que compartiment absorbant (la « **Fusion** »).
2. Lorsque la résolution 1 est adoptée, approbation de la date du 7 mars 2023 comme date de prise d'effet de la Fusion.
3. Lorsque la résolution 2 est adoptée, conférer à tout membre du Conseil d'administration le pouvoir :
  - de prendre ou de faire prendre toutes les mesures, et de signer et de délivrer ou de faire signer et délivrer les résolutions ci-dessus et tous les autres accords, certificats et documents concernant la Fusion jugés appropriés, la signature de cette personne constituant la preuve à toutes fins de son approbation des modalités des résolutions par et au nom du Compartiment Absorbé ;
  - de conclure tous les contrats sociaux nécessaires à l'exécution des résolutions susvisées ;
  - de déléguer tout ou partie des pouvoirs qui lui ont été octroyés en vertu des résolutions précédentes au moyen d'une procuration pour agir au nom et pour le compte du Compartiment Absorbé.
4. Toute autre question concernant la Fusion qui pourrait être dûment soumise à l'assemblée générale.

Le formulaire de procuration autorise le mandataire à participer à la session de l'assemblée générale du compartiment « DNCA EURO VALUE EQUITY » et, le cas échéant, à la session suivante si la première session de ladite assemblée n'a pas pu délibérer ; à participer à toutes les délibérations et à voter sur tous les points de l'ordre du jour, à prendre toute mesure que l'avocat considère utile ou nécessaire dans l'intérêt de la SICAV et en particulier la rédaction et la signature du procès-verbal et de tout autre document, que l'avocat juge nécessaires pour l'exécution du présent formulaire de procuration.

Date : \_\_\_\_\_ 2023

Signature : \_\_\_\_\_